

Conseil d'administration du 26 novembre 2021

Compte rendu de la liste « Ensemble pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche »

*Compte rendu par les élu-e-s de la liste « Ensemble... ». Ce compte-rendu n'est pas exhaustif et ne se substitue pas au procès-verbal du CA. Nous mentionnons uniquement les points et les prises de position qui nous semblent les plus importants.
Pour plus de précisions : contactez-nous !*

Informations générales

La présidente accueille la nouvelle agente comptable de l'université, Pascale Leneindre et la nouvelle responsable de la cellule aux affaires institutionnelles, Lauriane Guégan.

Elle présente l'audit en cours, dans cinq universités dont l'université de Nantes, par le ministère des finances. Les universités choisies pour leurs caractéristiques différentes. Les inspecteurs ont choisi l'université de Nantes (UN) à cause de sa transformation en établissement expérimental (EPE). Cela entraîne une charge de travail supplémentaire qui s'ajoute à celle de la transformation en EPE.

L'administrateur provisoire présente le processus de transformation en établissement expérimental, le processus électoral. La participation aux élections a augmenté chez les personnels, elle est restée stable chez les étudiants.

Il présente les résultats en termes de répartition des sièges au CA et au conseil académique.

L'administrateur provisoire fait le constat que la transformation est en cours : selon lui, on est en train de rentrer dans le concret, la bascule est en train de se faire, c'est une véritable mutation.

La 1ère séance du CA le 8 décembre va désigner les personnalités extérieures et installer les membres élu-es et les membres désigné-es. Séance présidée par l'administrateur provisoire.

Le 16 décembre : élection de la présidente de l'université, suivie d'un CA sur le budget de l'établissement expérimental.

Ensuite il y aura l'installation du CAC et des conseils de pôle.

NUD fait une « constatation » sur le vote électronique : les personnels BIATSS rencontrés étaient très contents du vote électronique.

Révision des effectifs BIATSS pour l'année 2022.

Présentation par la présidence : 40 départs prévus. 40 accords donnés pour des recrutements. Le vice-président CA (VPCA) indique que le principe est de respecter les classements des composantes, sauf exception, si un départ à la retraite n'est pas garanti par exemple. La présidence priorise la stabilisation des personnels en situation de handicap.

Résultat : 40% d'acceptation des demandes ; très peu de créations de postes. Des concours sont ouverts pour titulariser des contractuels, 4 BOE et 2 PACTES pour le social.

Le Pôle sciences et techno avait demandé beaucoup de postes, mais a eu aussi beaucoup de refus.

Avis du comité technique d'établissement : le CTE a voté majoritairement contre cette révision : 4 contre, 3 abstentions, 2 pour.

L'UNSA salue l'effort fait pour recruter des titulaires mais fait le constat que cette politique et ces choix sont défavorables aux AENES. Il faut une révision des effectifs avec une vision plus transversale et générale. L'université recrute de plus en plus de contractuels. L'UNSA votera contre.

Le VPCA répond que cela aurait été possible mais qu'il aurait fallu enlever des postes.

Ensemble note l'effort d'ouverture de concours pour stabiliser les contractuels et l'effort concernant les BOE ; mais nous notons que seulement 40 % des demandes de postes sont pourvues. Nous déplorons également la forte augmentation du nombre de contractuels. Nous soutenons également les propos de l'UNSA.

NUD indique dans le contexte financier de l'établissement, c'est déjà bien d'avoir 40 % de demandes pourvues.

Vote sur la révision des effectifs BIATSS : pour 17 ; contre 4 ; abstention 6

Révision des effectifs 2022 des personnels enseignants et enseignants-chercheurs du pôle santé.

Présentation par la présidence : Des moyens complémentaires ont été notifiés tardivement par le ministère pour accompagner l'augmentation des capacités d'accueil en médecine.

Proposition de postes supplémentaires : 1 PU-PH, 1 MCU-PH ; un rehaussement de MCU à PU.

Avis du CTE : 1 abstention et 8 pour.

La directrice de l'UFR de médecine précise que sa composante avait également demandé des postes BIATSS notamment pour la scolarité qui en a besoin.

Vote : pour à l'unanimité.

Régime indemnitaire des personnels / mise à jour de la liste des postes ouvrant droit à NBI.

Présentation par la présidence : Pour les agents qui exercent des missions audiovisuelle / BAP F. L'idée était de reconnaître une technicité particulière sur ces postes.

10 points de NBI (soit une quarantaine d'euros) seront attribués à une vingtaine de collègues, catégories B et C, exerçant les missions de production audiovisuelle.

Le CTE a voté pour à l'unanimité.

Ensemble considère que la reconnaissance du travail de ces collègues est nécessaire et qu'il faut travailler à la revalorisation des postes classés en C à des postes en B. Réponse : ce n'est pas automatique de passer de C en B, il faut respecter les procédures.

Le SNPTES soutient la mesure.

Vote : pour à l'unanimité.

Demande d'accréditation d'un bachelor GACO, gestion administrative et commerciale des organisations.

Présentation par la présidence : Cette formation est attendue par le monde économique. Elle peut être enseignée à distance à partir de la seconde année. Elle sera proposée en alternance à partir de la deuxième année. 168 étudiant-es de plus sont attendu-es, c'est-à-dire 56 étudiants sur 3 années. Les enseignants-chercheurs (EC) pourraient être rattachés aux laboratoires LS2N et LEMNA. 11 postes enseignants (E) et EC sont estimés plus 3 postes support.

Avis favorable de la CFVU à l'unanimité.

Le VPCA dit que les moyens octroyés par le ministère ne sont pas suffisants.

Ensemble : l'ouverture de cette spécialité répond bien aux besoins des étudiant-es (notamment les bachelier-es STMG) et des entreprises. L'alternance permet de trouver des moyens financiers, mais nous avons une inquiétude sur les postes. S'il n'y a pas les moyens humains, cela va être difficile.

Il s'agit donc d'ouvrir un département GACO à Chateaubriant, dont on ne sait pas très bien comment il s'articulera au département GEA existant. Le projet est assez nébuleux. Nous faisons une alerte sur le volet RH (avec dans les 11 postes, 3 BIATSS + 8 E/EC envisagés pour faire tourner ce département) : à l'heure

actuelle, aucune procédure n'a apparemment été lancée pour les recrutements de ces postes, alors que le BUT doit ouvrir en septembre 2022.

D'après les collègues de l'IUT, cela risque d'être proprement ingérable, a fortiori en pleine réforme du BUT. L'équipe de GEA a aussi des fortes interrogations sur le plan pédagogique, car la part du distanciel dans la formation serait très importante. Pour un public étudiant jeune et défini comme fragile, cela questionne beaucoup (une partie croissante des étudiant-es en IUT vient des bacs techno).

Le projet a été validé dans les instances de l'IUT mais a reçu un avis négatif au CNESER, parce qu'il n'y a pas de moyens financiers mis en face. L'ouverture d'un département GACO se fera "à moyens constants"... La formation semble devoir s'auto-financer par l'alternance.

Par ailleurs, les collègues de l'IUT ont une assez mauvaise expérience des licences professionnelles qui ont été ouvertes dans l'IUT. Cette création de licences a mis beaucoup de collègues dans la difficulté. On leur reproche souvent de faire trop d'heures complémentaires dans l'IUT... Embaucher des vacataires pose des contraintes et on a du mal à les trouver. Les collègues de l'IUT ne pourront pas supporter encore plus de surcharge de travail.

L'extension de l'offre de formation, y compris décentralisée, peut être une bonne chose. Mais à quelles conditions cela va-t-il se faire, pour les futurs étudiants comme pour les futurs personnels ?

Enfin, l'accompagnement pédagogique doit être réalisé par des E et EC, car le tutorat ne peut remplacer l'expertise pédagogique des enseignant-es.

Réponse : ce projet a été décalé d'une année par rapport à la création des BUT pour éviter que les deux se fassent au même moment. La formation sera hybride. La 1ère année ne sera pas à distance mais en présentiel. Nous n'avons pas d'inquiétude sur la possibilité de trouver des places d'alternance car les entreprises volontaires sont nombreuses. Sur les postes : l'objectif est de mettre des postes de titulaires mais cela ne se fera pas d'un claquement de doigt. Si nous n'y allons pas, cela laissera la place au privé. Mais si nous n'obtenons pas les moyens nous en tirerons les conséquences. Le CNESER a rendu un avis défavorable au motif qu'il n'y a pas les moyens, mais les moyens arrivent toujours de façon différée et jamais par anticipation.

Le VPCA rappelle qu'il est possible de mettre des postes de titulaires sur des ressources propres (comme celles de l'alternance).

Une réflexion est en cours sur l'accompagnement de l'alternance, ce ne sera peut-être pas entièrement par des EC (*mais par qui alors ?...*).

Le représentant du 2nd degré attire l'attention sur le fait que les bacheliers STMG font partie des publics scolaires les plus fragiles. Il s'inquiète du distanciel.

La représentante des organisations de salarié-es intervient sur le développement de l'apprentissage. Il faut que ces étudiant-es soient bien en situation d'apprentissage, aient le temps nécessaire pour cela, alors que certaines entreprises qui embauchent accaparent les alternant-es, considérés comme des salarié-es ordinaires et ne leur laissent pas la possibilité de se former réellement. C'est la responsabilité des formations publiques comme l'université d'y veiller.

Ensemble insiste sur le fait qu'on ne peut pas se réjouir de ce que certain-es étudiant-es se sentent obligées d'avoir une alternance pour survivre et pour échapper à la pauvreté. NUD répond qu'il vaut mieux avoir un contrat d'alternance qu'un contrat que Mac Do.

Vote : 5 abstentions (dont Ensemble), le reste en pour (dont Ensemble).

Approbation de la structuration des unités de recherche 2022-2026.

Présentation par le VP recherche : Au 1^{er} janvier 2022, les unités seront réparties en UMR, UR, UAR et FR. Il n'y plus d'équipes d'accueil (EA).
Création de structures fédératives.

NUD salue le travail réalisé qui semble très très très cohérent et essentiel.

Avis de la commission recherche ? 24 pour et 1 abstention.

Ensemble souligne les enjeux en termes de répartition du préciput. Réponse : l'augmentation du préciput est une bonne nouvelle mais il y a un sujet sur la répartition de ce préciput. L'ensemble des labos doivent avoir un mandat unique pour répartir ensuite les fonds. Il faut d'abord récupérer massivement des projets ANR.

Ensemble demande si des changements sont possibles pendant la période 2022-26.

Réponse : les tutelles s'engagent sur le mandat complet pour les UMR, il faudrait vraiment une catastrophe majeure pour que cela change. Donc les UMR restent sur le mandat. Mais sur les unités de recherche, l'autonomie des universités permet en cours de mandat de transformer les UR, par exemple les scinder. Mais cela ne se fait pas du jour au lendemain alors que l'HCERES a validé cette structuration.

Vote : approbation à l'unanimité.

Lignes directrices pour le développement des relations sciences-société.

Ce document est nécessaire pour répondre à de futurs appels à projets notamment ANR.

Présentation par la VP déléguée culture scientifique et technique. Objectif pour les années à venir : poursuivre cet engagement et le développer, avec les établissements composantes de Nantes université.

Ensemble : pour encourager les EC et C à développer leur participation aux relations science-société, il faudrait que les collègues EC et C aient du temps. Idem pour les autres personnels de recherche. Par ailleurs, souvent le lien science-société est calqué sur le modèle des sciences exactes et sciences de la nature. Ce n'est pas vraiment adapté aux SHS, il faudrait repenser ces modèles.

La VP déléguée est d'accord avec ces deux constats ; l'équipe en est consciente.

Vote : approbation à l'unanimité.

Cartographie des risques budgétaires et comptables et plan d'action associé.

La réalisation de cette cartographie est conseillée tous les 2 ou 3 ans. La dernière datait de 2017.

Vote : approbation à l'unanimité.